

Modalités de subvention (SUITE)

Séjours nature et sorties découvertes 2025/2026

Vu la délibération n°2025_152
du 4 novembre 2025

SÉJOUR NATURE

Structures d'accueil :

Elles doivent être agréées par l'Education Nationale et se situer **en Région Hauts-de-France**. Le séjour doit se composer au minimum 50 % du temps d'activité, hors vie quotidienne, dédié à la découverte de la nature et de la biodiversité sauvage.

Modalités de financement :

Le versement est réalisé par Cœur de Flandre agglo à l'établissement scolaire, pour un séjour minimum de 2 jours (uniquement pour les CP) et maximum de 5 jours.

Ce versement se fera dans la limite des dépenses réellement acquittées par la classe.

Le versement pourra se faire directement à l'établissement sous présentation d'une facture à la date du départ du séjour.

La participation pour l'année scolaire 2025/2026 sera à hauteur de :

- 400 euros pour 2 jours (uniquement pour les niveaux maternelles et classe préparatoire),
- 600 euros pour 3 jours,
- 800 euros pour 4 jours,
- 1 000 euros pour 5 jours par classe.

Ceci, quel que soit le nombre d'élèves.

SORTIES DÉCOUVERTE ENVIRONNEMENT

Structures d'accueil :

Elles doivent être agréées par l'Education Nationale.

- **DÉCOUVERTE NATURE**

L'animation peut être réalisée **sur le site d'une structure d'accueil située sur le territoire de Cœur de Flandre agglo** (Conservatoire botanique de Bailleul, Association les Jardins du Cygne ou la Base du Parc de Morbecque par exemple)

Ou, **sur un site à proximité de l'école** : découverte de la mare, de la haie, inventaire faune/flore, sortie au Bois des 8 rues, découverte de l'Espace Naturel Sensible départemental du Mont Noir par une structure d'éducation à la nature qui peut se trouver hors territoire : Centre d'éducation Nature de l'Houtland (CENH), Conservatoire des Espaces naturels.

Les animations doivent se dérouler en extérieur au contact de la nature dite « sauvage » (hors sites d'élevages ou animaux domestiques).

- **DÉCOUVERTE DE LA FERME**

Les fermes visitées doivent se situer sur le territoire de Cœur de Flandre agglo et bénéficier d'un agrément reconnu par l'Education nationale (Savoir Vert, Accueil Paysan, agrément jeunesse et sport...).

L'activité doit permettre la découverte du milieu agricole (élevage et/ou culture) et du patrimoine alimentaire.

- **DÉCOUVERTE D'UNE STATION D'ÉPURATION**

Les stations d'épuration doivent être en mesure d'accueillir un public scolaire.

L'activité doit permettre la découverte de la gestion des eaux usées pour sensibiliser à la nécessité de préserver la ressource, comprendre le petit cycle de l'eau.

Pour programmer une visite, vous pouvez contacter le service Eau et assainissement de Cœur de Flandre agglo ou les centres NOREADE de Cassel et La Gorgue.

- **DÉCOUVERTE DU CENTRE DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS**

Le pôle de valorisation énergétique des déchets FLAMOVAL (Arques), est le site où les déchets ménagers résiduels du SIROM Flandre Nord et du SMICTOM des Flandres sont traités.

Plus d'informations : <https://www.sfm-flamoval.fr/visites-flamoval>

L'activité doit permettre la découverte de la gestion et de la valorisation des déchets du territoire.

Modalités de financement :

La prise en charge financière concerne l'animation par la structure (présentation d'un devis) et le transport s'il y a un déplacement en bus (devis à présenter également). L'animation doit durer minimum 3 heures pour les sorties nature et ferme, 2h pour les sites de gestion de l'eau et des déchets.

La participation est fixée à hauteur de 50 euros par classe, par sortie, dans la limite de 80 % des frais réels.

Financement réservé à une sortie par an, par classe et maximum 3 classes par école.

Nb : les IME sont également éligibles.

CONTACT

Laurie DUBRULLE,
Assistante de direction
03 74 54 00 70
laurie.dubrulle@ca-coeurdeflandre.fr